



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E76698

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/07/2003  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 15/01/2024  
300 000

Raison sociale : SAS AZUR GAZ ENERGY

7 AVENUE ANDRE ROUSSIN  
LE PONANT LITTORAL BTF 90  
13016 MARSEILLE 16

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MARSEILLE

Téléphone : 04 91 58 01 23  
Portable : 06 15 69 57 21

Fax : 04 91 63 69 48

Siret : 449 529 551 00037

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9015913

Site Internet : www.azurgaz.com  
E-mail : corinne@ag-energy.fr

Responsabilité légale :  
ARAMO CORINNE DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE / FORASSASSI LIONEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / VARRUCCIU FULVIO PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :  
AREAS 03688015M

Assurance Responsabilité Civile :  
AREAS 03688015M

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 37 Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/05/2022
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	13/02/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	13/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/02/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	13/02/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE  
IMMEUBLE LE PRADO FARGES  
2 BIS RUE FARGES  
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.